



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2026

Délibération n° 2026.68

OBJET : Création d'un emploi permanent d'Attaché territorial – Directeur des Services Techniques**MEMBRES PRÉSENTS :**

Stéphane ANTHOARD, Paulette BERNABEU, Valérie BILLEQUIN, Vincent BOUDE, Stéphane CAGNY, Anne CALENDRAS, Lyliane CHARPENTIER, Pierre CICCUI, Didier CRETENET, Bérengère DETOEUF, Joffrey DUPOIZAT, Marion FAURE, Ghislain HECK, Nathalie JOIE, Elise MICHALLET, Céline NERIEUX, Thierry PASQUIER, Leopold PASTOR, Hector PENIN, Joëlle ROCHE, François SAVIGNY, Carole SCHIEPAN, Agnès VERPILLAT

MEMBRES ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Céline CUCUMEL	pouvoir donné à	Didier CRETENET
Philippe GONNAND	pouvoir donné à	Joffrey DUPOIZAT
Christophe MARAUX	pouvoir donné à	Pierre CICCUI
Elodie JUNIQUE	pouvoir donné à	Marion FAURE
Arnaud ROY	pouvoir donné à	Agnès VERPILLAT
Cyrielle TABOUILLOT GRANGE	pouvoir donné à	Hector PENIN

SECRETAIRES DE SEANCE, désigné au titre de l'article L.2125.15 du CGCT : Lyliane CHARPENTIER**Le Conseil Municipal,****VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-8 ;**VU** le Code général de la fonction publique,**VU** le tableau des effectifs,**VU** la délibération n°2023.71 du 19 octobre 2023 créant un poste de catégorie A dans le cadre d'emplois des attachés pour la responsable du pôle Cadre de vie,**CONSIDERANT** comme le rapporte Monsieur le Maire, que la responsable du Pôle Cadre de Vie, relevant du cadre d'emplois des Attachés territoriaux, quittera la collectivité à l'issue de son contrat, soit le 31 octobre 2026 ;**CONSIDERANT** que, dans le cadre de son remplacement, et à l'issue d'une procédure de recrutement qui a démarré le 30 avril 2026, un fonctionnaire titulaire du grade d'attaché a été recruté par voie de mutation et prendra ses fonctions au sein de la collectivité à compter du 1^{er} octobre 2026 ;**CONSIDERANT** que la collectivité souhaite organiser une période de tuilage entre les deux agents afin d'assurer la continuité du service public et la transmission des dossiers,**CONSIDERANT** qu'il convient, en conséquence, de créer un emploi d'Attaché territorial à compter du 1^{er} octobre 2026, puis de solliciter l'avis du CST par la suite pour la suppression de l'emploi actuellement occupé par l'agent quittant la collectivité à compter du 1^{er} novembre 2026 ;**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **DECIDE** de créer, à compter du 1^{er} octobre 2026, un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emplois des Attachés territoriaux, afin de pourvoir les fonctions de Directeur des Services Techniques, responsable du Pôle Cadre de Vie.
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs de la commune.
- **PRECISE** qu'une demande de suppression de poste d'attaché à compter du 1^{er} novembre sera mise en œuvre sur avis du CST et sur approbation d'une prochaine délibération
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Résultat du vote : UNANIMITÉ sans abstention

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Extrait certifié conforme.

Certifiée exécutoire dès sa publication compte tenu de sa transmission au Représentant de l'Etat le 21/09/2026

Saint-Genis-les-Ollières, le 17 septembre 2026.

Le Maire,

Joffrey DUPOIZAT

Le secrétaire de séance,
Lyliane CHARPENTIER